

étapes dans chacune de ces deux dernières catégories de droits ont déjà été franchies. [section 2.2.1] Cela laisse supposer que de nombreux secteurs devront procéder très bientôt à l'adaptation et à la restructuration dont ils auront besoin pour demeurer ou devenir concurrentiels.

De même, les coûts d'adaptation devraient se faire sentir plus vite que prévu en raison de deux autres facteurs:

(i) la protection tarifaire effective à l'égard de bon nombre d'articles distincts pourra disparaître bien avant que la totalité du droit tarifaire ne soit supprimée;

et

(ii) la suppression est définitive. Si les réductions tarifaires peuvent être accélérées, elle ne peuvent pas par contre être renégociées ou ralenties.

Les coûts d'adaptation et la restructuration sont, par conséquent, inévitables et bon nombre d'entreprises, si ce n'est la totalité, sont actuellement en cours de restructuration. [section 3.2]

Au moment même où cette adaptation et cette restructuration doivent se faire, d'autres facteurs viennent compliquer les choses, notamment:

(i) les taux d'intérêt élevés au Canada, qui rendent le financement très coûteux;

et